

LES LIBERTÉS SEXUELLES DE VOLTAIRE :  
HÉTÉROSEXUALITÉ, HOMOSEXUALITÉ ET AUTOSEXUALITÉ  
DANS LES *QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE*

*Christophe Paillard*  
*Ferney-Voltaire – UMR 5611 (LIRE)*

« À propos de [l'article] *Fornication* [de l'*Encyclopédie*], je suis d'autant plus en droit d'approfondir cette matière, que j'y suis malheureusement désintéressé », écrivait Voltaire à D'Alembert le 9 décembre 1755 (D6619). Cette confidence en forme de boutade est doublement révélatrice. Pour reprendre une distinction foucaldienne<sup>1</sup>, Voltaire n'a guère pénétré les arcanes de l'*ars erotica* s'il s'est attaché à développer une *scientia sexualis* ou du moins, un discours sur la sexualité cohérent, tout particulièrement exposé dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, dont la première édition critique vient d'être achevée sous la direction de Christiane Mervaud et de Nicholas Cronk<sup>2</sup>. Ce discours ne participe pas d'une sexologie, terme impliquant généralement une visée thérapeutique. Il relève plutôt d'une morale de la sexualité dont la cohérence se laisse appréhender à partir de son fil directeur. Voltaire critique le dispositif de normes, de jugements et d'institutions régissant la sexualité du siècle des Lumières en tant que ce dispositif n'est pas fondé en raison mais dérivé de prescriptions religieuses. Le « Voltaire patriarche »<sup>3</sup>, c'est-à-dire, pour faire court, le Voltaire des vingt dernières années, se définit essentiellement comme l'auteur du slogan « Écrasons l'Infâme » ou comme le philosophe qui a entrepris méthodiquement, par son œuvre critique, de libérer les mœurs, la société civile et les institutions politiques, de la tutelle de l'Église catholique. Cette entreprise de libération est si bien connue qu'elle constitue dans l'opinion commune l'image de marque de Voltaire. Pour autant, un des aspects de ce combat n'a guère retenu l'attention des études voltairiennes : le patriarche s'est

- 1 Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976-1983, 3 vol. (t. I, *La Volonté de savoir*; t. II, *L'Usage des plaisirs*; t. III, *Le Souci de soi*). Sur cette distinction, voir notamment t. I, p. 76.
- 2 *Questions sur l'Encyclopédie*, OCV, t. 38-43 (2007-2013). Il reste à publier le premier volume qui fera office d'introduction à la série.
- 3 Sur le thème, voir *Revue Voltaire*, n° 11 (2011), p. 9-191.

attaché à critiquer la sexualité normative que l'Église catholique avait édictée depuis près de deux millénaires afin d'encadrer les corps et, à travers ceux-ci, les consciences. Sur les questions de l'amour et du désir, du mariage et du divorce, de l'hétérosexualité, de l'homosexualité ou de l'autosexualité, Voltaire développe des positions qui peuvent s'interpréter comme autant de critiques de la doctrine catholique. Il se trouve cependant confronté ici au même dilemme que celui qui affecte son combat contre « l'Infâme » en général : comment réprover le catholicisme sans faire le lit de l'athéisme, ou, en l'occurrence, comment critiquer les prescriptions sexuelles établies par la religion sans ouvrir la porte à l'immoralisme des libertins, dont on sait qu'ils prétendaient justifier leurs pratiques sexuelles en les appuyant sur la doctrine des philosophes réputés impies<sup>4</sup> ? Pris entre le Charybde du théisme et le Scylla de l'athéisme, Voltaire ne s'est-il pas efforcé de défendre certaines libertés sexuelles, excluant néanmoins ce qui pouvait alors être considéré comme licence ?

118

#### LA SEXUALITÉ NORMATIVE : L'ÉGLISE ET LE DROIT

Pour prendre la mesure de la morale sexuelle de Voltaire, il convient de restituer la normativité à laquelle il s'oppose. Jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle, la sexualité n'est pas considérée comme un aspect fondamental de la personnalité ni même comme une expression intime de l'affectivité dont la jouissance est laissée à la discrétion de chacun dans un cadre légal assurant une grande liberté aux individus : c'est une force corrosive, nécessaire à la reproduction de l'espèce, mais dont le libre jeu menace à tout moment de dissoudre l'ordre social, et dont l'expression doit par conséquent être strictement encadrée. Étant en grande partie passées dans le droit pénal, les prescriptions sexuelles de l'Église s'appuyaient sur la Bible (et tout particulièrement la prédication paulinienne), la littérature patristique, la théologie dogmatique et la casuistique confrontée aux pratiques sexuelles des croyants. Comme dans toute morale sexuelle, ces prescriptions établissent une dichotomie opposant l'expression légitime de la sexualité à ses expressions jugées « contre nature », déviantes ou perverses. La ligne de partage s'appuie sur l'idée de la « nature » créée par Dieu, et donc sur la notion de « loi divine ». On peut ici renvoyer aux travaux de Jean-Louis Flandrin, d'Alain Corbin ou de Georges Vigarello<sup>5</sup>. Les normes sexuelles

- 4 Voir Jean Deprun, « Quand Sade récrit Fréret, Voltaire et d'Holbach », dans *Roman et Lumières au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions sociales, 1970, p. 331-340, et Jean Leduc, *Les Sources de l'athéisme et de l'immoralisme du marquis de Sade*, SVEC, n°68 (1969), p. 7-66.
- 5 Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Éditions du Seuil, 1981 ; Alain Corbin, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Flammarion, 2010 ; Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, t. *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.



de l'Église découlent de quatre principes. Le premier et le plus fondamental est que Dieu a subordonné la sexualité à la reproduction. Elle ne constitue pas une fin en soi ni un instrument de plaisir, mais un moyen au service du commandement de la Genèse, la première prescription sexuelle de la Bible, *Croissez et multipliez* (Genèse, II, 28 ; cf. I, 22). Le deuxième principe tient à la différence de nature entre le sexe masculin et le sexe féminin. Si l'Église confère à la femme une incontestable dignité, elle subordonne celle-ci à la prééminence masculine. Dieu n'a-t-il pas créé Ève afin qu'elle serve de compagne à Adam (Genèse, II, 18-23) ? « Femmes, soyez soumises à vos maris », écrira saint Paul (Éphésiens, v, 22-24), dans une injonction parodiée par Voltaire<sup>6</sup>. Le troisième principe est la subordination de la nature à la grâce. La vocation de l'humaine créature est surnaturelle ; l'ordre de la nature, et donc celui du corps, doit être ordonné à cette finalité éminente. Il convient dès lors de discipliner la sexualité afin qu'elle ne détourne pas la créature de sa destination céleste. Ce troisième principe doit être interprété dans le cadre du quatrième, celui du péché originel ayant entraîné la corruption de la nature humaine. Saint Augustin affirme que le serpent de la Genèse symbolise la *sensualitas*, c'est-à-dire la sensibilité en tant qu'elle détourne l'homme de la grâce et qu'elle l'incline au péché<sup>7</sup>. Depuis le péché originel, le corps qui avait été créé pour être le serviteur de l'âme n'est plus que « chair », concept paulinien désignant la nature de l'homme en tant qu'elle se révolte contre Dieu. Viscéralement peccable, la chair, dont les débordements s'expriment au premier chef dans la sexualité, constitue l'une des origines essentielles du mal moral.

Les prescriptions sexuelles formulées par l'Église se laissent déduire de ces quatre principes. L'impératif reproducteur exclut les pratiques solitaires, contraceptives ou homosexuelles, ainsi que tout acte hétérosexuel n'aboutissant pas à un rapport fécondant dans le cadre d'une union matrimoniale consacrée par l'Église. La finalité reproductive doit en effet être entendue en un sens élargi : « croître et multiplier », ce n'est pas seulement engendrer, c'est aussi et surtout assumer l'éducation des enfants auxquels on a donné vie. L'union reproductive doit être stable, le gage de cette stabilité étant assuré par l'indissolubilité du mariage et, bien sûr, la condamnation de l'adultère. Il ne s'ensuit pas que toute relation sexuelle entre époux soit licite, quand bien même elle aurait pour finalité la reproduction : elle doit aussi respecter la prééminence masculine,

6 Voltaire, *Femmes, soyez soumises à vos maris* (1765), M, t. 26, p. 563-566.

7 Saint Augustin, *De Trinitate*, 12 (cité par Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I-II, Q. 74, a. 3, obj. 3, trad. Aimon Marie Roguet, Paris, Éditions du Cerf, 1984-1996, 4 vol., t. II, p. 474), et *De Malo*, Q. 7, a. 6, obj. 1 (*Questions disputées sur le mal – De Malo*, trad. par les moines de Fontgombault, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1992, p. 467).



ce qui impose la position aujourd'hui dite *du missionnaire*<sup>8</sup>. Enfin, la sexualité maritale doit rester chaste et peu intense, la théologie estimant qu'aimer son conjoint avec trop d'ardeur revient à commettre l'adultère<sup>9</sup>. La sexualité se trouve ainsi étroitement encadrée quant à son cadre légal (le mariage), son lieu (le lit conjugal) et ses moments, de nombreuses périodes étant interdites aux rapports sexuels, à commencer par celles des fêtes religieuses. Elle est donc considérée comme une forme inférieure de l'existence humaine qu'une authentique spiritualité doit maîtriser, voire dépasser. L'idéal de la vie humaine consiste dans la chasteté, le mariage étant un expédient : « Que s'ils [les êtres humains] sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient : car il vaut mieux se marier que brûler » (I Corinthiens, VII, 9, trad. de Lemaître de Sacy). Les formes les plus nobles de l'existence relèvent du célibat : l'ange n'a pas de sexe, encore moins de sexualité, selon la doctrine scolastique<sup>10</sup>.

120 Ces prescriptions théologiques étaient passées dans le droit pénal. Selon le célèbre juriste Boucher d'Argis, « les crimes contre elle [la nature] sont de plusieurs espèces : on distingue la Pédérastie ou la sodomie, la masturbation et la bestialité »<sup>11</sup>. Dans son *Traité de la justice criminelle*, Jousse est plus précis :

*Le péché contre nature, se fait principalement en trois manières, 1<sup>o</sup>. Lorsqu'on tombe dans le crime qu'on appelle de Mollesse, nom qui lui est donné par l'Apôtre, Epist. 1, ad Corinth. cap. 6, n. 10, et que les Latins appellent Masturbatio.*

*La seconde espèce est la Sodomie qui se commet, lorsqu'un mâle exercet venerem cum masculo, aut cum muliere, sed non in vase debito ; ou enfin lorsqu'une femme nubit cum aliâ soeminâ.*

*La troisième espèce est lorsqu'un homme, ou une femme exercet venerem cum animalibus brutis*<sup>12</sup>.

8 Voir Jean-Louis Flandrin, « Homme et femme dans le lit conjugal », dans *Le Sexe et l'Occident*, op. cit., p. 129-130.

9 Voir Jean-Louis Flandrin, « La doctrine chrétienne du mariage », *ibid.*, p. 101-102 : d'après cette doctrine, le mariage diffère radicalement de la fornication, « non seulement par son indissolubilité, mais par ses fins : la fornication est recherche du plaisir, le mariage est devoir de procréation. Et toute recherche du plaisir en mariage fait de l'accouplement un adultère ».

10 Voir Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I, Q. 51, art. 3, sol. 6, « Les anges exercent-ils les fonctions de la vie dans les corps qu'ils assument ? » (*Somme théologique*, éd. cit., t. I, p. 522).

11 Boucher d'Argis, « Pédérastie », *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, J. Dorez [Panckoucke], 1775-1783, 64 vol., t. XIII, p. 60.

12 Daniel Jousse, « De la Sodomie, et des autres Crimes contre nature », dans *Traité de la justice criminelle de France*, Paris, Debure père, 1771, 4 vol., t. IV, p. 118-124, ici p. 118 (« ... la Sodomie qui se commet, lorsqu'un mâle a un rapport sexuel avec un homme, ou avec une femme, mais pas dans le réceptacle qui lui est destiné : ou enfin lorsqu'une femme s'unit à la semence d'autrui. La troisième espèce est lorsqu'un homme, ou une femme a un rapport sexuel avec un animal »).



Les trois catégories de péché contre nature sont donc l'onanisme, la sodomie et la zoophilie. La deuxième est la plus problématique. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la « sodomie » désigne tout acte de pénétration anale. Si l'évolution vers une telle signification est perceptible au siècle des Lumières, le sens de ce substantif était beaucoup plus vaste, comme le rappelle Jacques Rossiaud : « la sodomie, c'est l'immense domaine des actes sexuels dénués de finalité procréatrice et que dénonce, avec une virulence plus ou moins forte selon les lieux et les époques, l'Église : le *coitus interruptus*, la masturbation, la fellation, le coït anal hétérosexuel ou homosexuel, le *coitus inter femora* [entre les cuisses] », de sorte que « le sexe des partenaires est second par rapport à l'acte et que rien, dans le mot "sodomite", ne permet de distinguer une homosexualité structurelle d'une homosexualité occasionnelle. Ce qui compte et ce qui est condamné, ce sont des actes. C'est donc un concept flou, assez embarrassant pour l'historien »<sup>13</sup>. Le concept de sodomie englobe tout acte sexuel jugé contre nature dès lors qu'il n'est pas solitaire (onanisme) ni commis avec un animal (zoophilie). La définition est confirmée à l'envi par les traités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon l'article « Pédérastie » de Boucher d'Argis, « la Pédérastie ou la sodomie, est le crime de tout homme avec un homme, de toute femme avec une femme ; même d'un homme avec une femme, lorsque, par une débauche inconcevable, ils ne se servent point des voies ordinaires de la génération »<sup>14</sup>. Selon le *Grand vocabulaire français*, « on comprend sous le terme de *sodomie*, cette espèce de luxure que les Canonistes appellent *Mollities*, et les Latins *Mastupratio*, qui est le crime que l'on commet sur soi-même »<sup>15</sup>. La « sodomie » constitue ainsi une catégorie amalgamant nombre d'actes jugés contre nature ; elle ne vise pas à qualifier une orientation sexuelle particulière ni un acte déterminé, mais à englober dans un même opprobre toutes les sexualités contraires à la norme.

#### L'HÉTÉROSEXUALITÉ ET LA QUESTION DU LIBERTINAGE

La question est dès lors de savoir quelle position adopte Voltaire face à la sexualité normative de son temps et dans quelle mesure cette position constitue le fil conducteur de son discours sur le sexe. Précisons d'emblée que certains débats ne se trouvent pas dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Bien que, de l'aveu de tous les spécialistes, les pratiques contraceptives aient connu une

<sup>13</sup> Jacques Rossiaud, « Comment l'Église a mis les sodomites hors la loi », *L'Histoire*, n° 221 (mai 1998), p. 38-45, ici p. 38. Voir aussi Jeffrey Merrick, « Sodomic inclinations in Early eighteenth-century Paris », *Eighteenth-Century studies*, n° 30-3 (printemps 1997), p. 289-295.

<sup>14</sup> *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, op. cit.*, t. XIII, p. 60.

<sup>15</sup> *Grand vocabulaire français*, Paris, Panckoucke, 1767-1774, 30 vol., t. XXVI, p. 465.





grande diffusion dans la France du siècle des Lumières<sup>16</sup>, Voltaire ne les évoque guère (à part un bref passage sur le *coitus interruptus* dans l'article « Onan et Onanisme »<sup>17</sup>), que ce soit pour les approuver ou pour les condamner. Il ne dit mot des positions sexuelles jugées légitimes, et il ne semble pas prendre parti quant aux temps et aux moments que l'Église prétendait imposer aux relations légitimes. Nous nous focaliserons ici sur cinq articles des *Questions sur l'Encyclopédie* : « Amour », « Adultère » et « Mariage » pour étudier la question de l'hétérosexualité, « Amour socratique » pour évoquer celle de l'homosexualité, et « Onan et Onanisme » en ce qui concerne l'autosexualité.

122

Le premier enjeu de la question consiste à déterminer les rapports que Voltaire établit entre la sexualité et le sentiment amoureux. Par-delà la critique des normes catholiques, l'arrière-fond de sa position est le « libertinage », entendu comme réduction cynique de l'amour au physique du sexe : le sentiment amoureux ne serait que l'expression des pulsions sexuelles. Diderot assumait clairement cette thèse : « On est, on a été, et peut-être un jour sera-t-on libertin »<sup>18</sup>. Dans le conte « L'Amour platonique » des *Bijoux indiscrets*, il défendait le réductionnisme sexuel en faisant poser à Mirzoza cette question rhétorique : « Gageriez-vous [...] que la délicatesse des sentiments est une chimère, et que, sans l'espoir de jouir, il n'y aurait pas un grain d'amour dans le monde ? »<sup>19</sup>. L'« amour platonique », le « pur amour » de Fénelon, c'est-à-dire l'idée d'un amour affranchi de toute convoitise, ne seraient qu'une illusion. La sexualité constitue le cœur du sentiment amoureux, comme Diderot le réaffirmera par la suite dans sa *Correspondance* et dans *Jacques le Fataliste* : « Il y a un peu de testicule au fond de nos sentiments les plus sublimes et de notre tendresse la plus épurée »<sup>20</sup>. Il reste que pour dériver l'amour du sexe, Diderot ne lui faisait pas moins la part belle. Une conception plus radicale condamne ce sentiment, dans la mesure où il empêcherait la sexualité de s'épanouir en raison de l'attachement qu'il suscite.

16 Voir Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident*, op. cit., p. 109-126 ; et Philippe Ariès, « Le triomphe de la contraception », *Les Collections de L'Histoire*, n° 5 (juin 1999), p. 78-81. Sur la question de la « fraude conjugale » ou de « l'onanisme conjugal », voir Alain Corbin, *L'Harmonie des plaisirs*, op. cit., p. 225-229.

17 OCV, t. 428 (2012), p. 304-310 : « il reste à savoir si c'était dans la copulation avec sa femme qu'il [Onan] trompait ainsi la nature, ou si c'était au moyen de la masturbation qu'il éludait le devoir conjugal » (p. 307).

18 Denis Diderot à Sophie Volland, 7 octobre 1761, dans *Correspondance*, éd. Georges Roth, Paris, Éditions de Minuit, 1955-1970, 16 vol., t. III, p. 331.

19 Denis Diderot, *Les Bijoux indiscrets*, chap. LIII, « L'amour platonique », dans *Contes et romans*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, p. 213.

20 Denis Diderot à Damilaville, [3 novembre 1760], dans *Correspondance*, éd. cit., t. III, p. 216. Voir la lettre du même à Sophie Volland [2 au 6 ou 8 novembre 1760], *ibid.*, p. 236 : « il est impossible d'analyser les sentiments les plus délicats sans y découvrir un peu de saloperie ». L'anecdote du « chien du meunier » ayant donné lieu à ces réflexions sera reprise dans *Jacques le Fataliste et son maître* (*Contes et romans*, éd. cit., p. 747).





Dans un célèbre passage du *Discours sur les animaux* de l'*Histoire naturelle*, Buffon avait (malgré lui) offert au libertinage sa justification théorique en écrivant : « Amour ! pourquoi fais-tu l'état heureux de tous les êtres et le malheur de l'homme ! C'est qu'il n'y a que le physique de cette passion qui soit bon, c'est que, malgré ce que peuvent en dire les gens épris, le moral ne vaut rien »<sup>21</sup>. Le sentiment amoureux n'est que « vanité », « jalousie » et, en un mot, possessivité. Les animaux sont plus heureux que les hommes dans l'amour en ce qu'ils s'en tiennent à l'instinct sexuel : « ils sentent autant qu'ils jouissent, et ne jouissent qu'autant qu'ils sentent ; l'homme au contraire, en voulant inventer des plaisirs, n'a fait que gâter la Nature [;] en voulant se forcer sur le sentiment il ne fait qu'abuser de son être et creuser dans son cœur un vuide que rien ensuite n'est capable de remplir »<sup>22</sup>.

L'imaginaire du libertinage est à la fois très proche et très éloigné des conceptions de Voltaire. Proche, en ce que Voltaire considère le sentiment amoureux comme l'expression de la sexualité : ce n'est jamais que la traduction psychologique d'une attirance physique. Les éditeurs de l'article « Amour » du *Dictionnaire philosophique*, repris avec quelques additions dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, ont clairement établi que Voltaire fait preuve de plus de radicalité que l'auteur de l'article homonyme de l'*Encyclopédie*, qui affirmait l'authenticité d'un sentiment pur de tout « intérêt des sens » et donc de tout désir. Le début de l'article des *Questions* opère une réduction de l'amour à sa dimension physique. À la question : « veux-tu avoir une idée de l'amour ? », Voltaire répond en donnant l'exemple des animaux qui s'accouplent, le « taureau qu'on amène à la génisse » ou l'étalon que l'on conduit à « la cavale paisible qui l'attend et qui détourne sa queue pour le recevoir »<sup>23</sup>. Voltaire prend ainsi clairement position sur la question de « l'amour platonique ». Le chapitre homonyme des *Bijoux indiscrets* s'était, sans le dire, inspiré d'Abélard et d'Héloïse : celle-ci pouvait-elle encore aimer celui-là après sa castration ? La réponse de Voltaire est originale : « consolez-vous, Abélard, vous fûtes aimé ; la racine de l'arbre coupé conserve encore un reste de sève ; l'imagination aide le cœur. On se plaît encore à table quoiqu'on n'y mange plus. Est-ce de l'amour ? est-ce un simple souvenir ? est-ce de l'amitié ? C'est un je ne sais quoi composé de tout cela. [...] Une femme ne

21 Sade s'inspirera de Buffon : « Vous me parlez des liens de l'amour, Eugénie ; puissiez-vous ne jamais les connaître ! Ah ! qu'un tel sentiment pour le bonheur que je vous souhaite, n'approche jamais de votre cœur ! [...] Ô filles voluptueuses, livrez-nous donc vos corps tant que vous le pourrez ! Foutez, divertissez-vous, voilà l'essentiel ; mais fuyez avec soin l'amour. Il n'y a de bon que son physique, disait le naturaliste Buffon, et ce n'était pas sur cela seul qu'il raisonnait en bon philosophe. » (*La Philosophie dans le boudoir ou les Instituteurs immoraux*, éd. Yvon Belaval, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1997, p. 172-173).

22 Buffon, *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie royale, 1749-1789, 36 vol., t. IV, p. 81-82.

23 *OCV*, t. 38 (2007), p. 250-251.





peut guère se prendre de passion pour un eunuque, mais elle peut conserver sa passion pour son amant devenu eunuque, pourvu qu'il soit encore aimable »<sup>24</sup>. L'amour ne saurait naître sans une impulsion sexuelle mais il peut subsister après que celle-ci se soit éteinte, en vertu de l'attachement qu'elle a suscité ou du souvenir des plaisirs qu'elle a engendrés. Le sentiment amoureux fait preuve d'une pérennité indépendante de la sexualité.

Voltaire se garde cependant de donner dans le réductionnisme. Si l'amour est l'expression de la sexualité, c'est une expression sublimée, esthétisée par le sentiment qui élève l'homme au-dessus de l'animal. L'article « Amour » emploie une belle formule pour désigner ce sentiment : « C'est l'étoffe de la nature que l'imagination a brodée »<sup>25</sup>. La sublimation humaine de la sexualité revêt un double aspect, physique et moral. Voltaire dresse un bel éloge de la volupté sexuelle qui, grossière et limitée à « un seul sens » chez « la plupart des animaux », embrase la totalité du corps humain et lui fait éprouver un plaisir intense dont il n'est pas d'exemple dans le règne animal :

124

Aucun animal, hors toi, ne connaît les embrasements ; tout ton corps est sensible ; tes lèvres surtout jouissent d'une volupté que rien ne lasse, et ce plaisir n'appartient qu'à ton espèce ; enfin tu peux dans tous les temps te livrer à l'amour, et les animaux n'ont qu'un temps marqué<sup>26</sup>.

L'embrasement amoureux des sens relève au premier chef de l'embrasement. Sensuelle, la sublimation sexuelle est aussi d'ordre moral. Elle incite l'individu à se surpasser. On pourrait attendre ici l'idée que le dépassement amoureux vise à rendre l'amant digne de l'aimé – thèse classique exprimée par les interlocuteurs du *Banquet* de Platon. Mais Voltaire affirme que ce perfectionnement a pour fin d'intensifier la jouissance des sens : « Comme les hommes ont reçu le don de perfectionner tout ce que la nature leur accorde, ils ont perfectionné l'amour. La propreté, le soin de soi-même, en rendant la peau plus délicate, augmente le plaisir du tact, et l'attention sur sa santé rend les organes de la volupté plus sensibles »<sup>27</sup>. C'est dire que les plaisirs de l'amour nous rendent plus humains, certes, mais que ce surcroît d'humanité nous prédispose en retour à mieux jouir des plaisirs amoureux. En évoquant les rapports du sexe et du sentiment, Voltaire se montre ainsi fidèle aux principes constants de son anthropologie : loin de se soumettre au seul donné naturel, l'homme est le seul être qui s'attache à lui donner une vocation morale. L'humanité a su humaniser la sexualité pour la transformer en un sentiment divin qui englobe tous les autres : « L'amour

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 253-254.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>27</sup> *Ibid.*







dans un pays d'athées ferait adorer la Divinité », écrit-il en citant le comte de Rochester, seul libertin mentionné dans cet article<sup>28</sup>. Ici, le libertinage est clairement un contre-modèle.

Pur de toute référence au discours biblique ou théologique, l'article « Amour » du *Dictionnaire philosophique* et des *Questions sur l'Encyclopédie* livre ainsi un vibrant éloge de la volupté, mais affranchi du cynisme libertin. Tout en dérivant le sentiment amoureux de la pulsion sexuelle, Voltaire se garde de l'y réduire, en montrant combien ce sentiment transforme et transcende ce que le désir comporte d'animal. D'une part, il se démarque du discours chrétien. Le plaisir sexuel est valorisé en tant que tel, indépendamment de toute finalité procréatrice ; il constitue une fin en soi et non pas un simple moyen. D'autre part, Voltaire se garde de justifier le libertinage en affirmant le caractère moral, profondément humain, de ce sentiment qui constitue une des instances par lesquelles l'humanité s'élève au-dessus de l'animalité. Il dénonce en plusieurs lieux des *Questions sur l'Encyclopédie* comme autant de « turpitudes » les pratiques sexuelles qu'Horace désignait par « les expressions honteuses de *crissare fellare irrumare cevere cunni linguis* »<sup>29</sup>. Sa revendication de liberté exclut en ce sens la licence attachée à un discours sur l'obscénité.

Le problème de l'hétérosexualité appelle naturellement ceux du mariage et de l'adultère, qui constituent autant d'entrées spécifiques des *Questions sur l'Encyclopédie*. L'article « Mariage » est probablement un des rares de cet ouvrage qui ne soit pas l'œuvre de Voltaire : il semble avoir été écrit par son ami, l'avocat Gabriel Christin. Il a cependant été en partie réécrit par Voltaire, sans que l'on puisse déterminer l'importance de cette réécriture. Si cet article célèbre les vertus morales et sociales de l'institution matrimoniale, il constitue fondamentalement une arme de guerre contre « l'Infâme ». Son enjeu est de libérer le mariage, régime normal d'expression de la vie sexuelle au siècle des Lumières, de la tutelle de l'Église. Sa thèse est que le mariage est un acte d'état civil, que cet acte est ce qui lui confère sa légitimité, et que son éventuelle dimension sacramentelle ne saurait avoir d'implications que religieuses et non civiles. Voltaire appuie cette thèse sur le fait que l'Église catholique profitait du monopole qu'elle exerçait sur le mariage pour exclure les protestants de la communauté nationale en leur refusant la reconnaissance légale de leur union et en frappant de bâtardise leurs enfants. Est-il besoin de rappeler que Voltaire se fait ici l'écho d'une opinion publique qui, dans les années 1770, se montrait

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Article « Langues », *OCV*, t. 42B, p. 12 (termes latins obscènes dont certains n'ont pas d'équivalent direct dans les langues modernes et ne peuvent être traduits que par une périphrase). Voir aussi *D'Ovide* (1756), M, t. 20, p. 158-166 : « Horace prodigue tous les termes de la plus infâme prostitution, et le *futuo*, et le *mentula*, et le *cunus* » (p. 160).





scandalisée par ces mesures d'exclusion, et que ses vigoureux plaidoyers pour la laïcisation de l'état civil ont été couronnés de succès, aboutissant le 7 novembre 1787 à l'édit de tolérance de Louis XVI<sup>30</sup> ?

126

L'article « Adultère » abonde dans le même sens. Il se garde de condamner moralement un phénomène dont il constate plaisamment le caractère commun dans la « bonne compagnie » du siècle des Lumières<sup>31</sup>. Le seul reproche qu'il lui adresse tient au caractère illégitime des enfants auxquels l'adultère donne parfois naissance, et qui porte atteinte au droit de propriété : « Le plus grand tort, le plus grand mal est de donner à un pauvre homme des enfants qui ne sont pas à lui, et de le charger d'un fardeau qu'il doit porter »<sup>32</sup>. Mais le véritable enjeu de cet article est inattendu : Voltaire y porte une charge contre le dogme chrétien de l'indissolubilité du mariage en livrant un plaidoyer pour le divorce. Il s'inspire d'un mémoire que lui avait adressé le magistrat Pierre-Antoine Philibert, victime d'adultère. La « séparation de corps et de biens » qu'autorisait l'Église en cas d'infidélité d'un des conjoints lui semblait inique en ce qu'elle condamnait le conjoint resté fidèle à un célibat de fait en lui interdisant tout remariage : « Quel renversement de l'ordre a donc fait chez les catholiques une vertu de souffrir l'adultère et un devoir de manquer de femme quand on a été indignement outragé par la sienne ? Pourquoi un lien pourri est-il indissoluble [...] ? je ne jouis plus du mariage, et je suis marié. Quelle contradiction ! quel esclavage ! et sous quelles lois avons-nous reçu la naissance ! »<sup>33</sup>. Aux extraits de ce mémoire, Voltaire ajoute un texte de son cru pour défendre le droit des femmes au divorce. La question de l'adultère n'importe donc à ses yeux qu'en tant qu'elle justifie une chose impensable aux yeux du catholicisme : le divorce, gage d'une sexualité libre, tant il est vrai qu'il n'est pas d'union sincère sans le droit de se séparer.

#### L'HOMOSEXUALITÉ : PERVERSION MORALE OU ERREUR DE LA NATURE ?

L'étude de la sexualité humaine serait incomplète sans celle de l'homosexualité. Cette question se trouve surdéterminée par des interprétations contradictoires. D'un côté, un Roger Peyrefitte a prétendu embrigader Voltaire dans la cause *gay* en le présentant comme un bisexuel, voire comme un militant de la cause homosexuelle, s'attirant les critiques offusquées, mais en partie justifiées, de René Pomeau, qui prétend que ce philosophe aurait catégoriquement

<sup>30</sup> *OCV*, t. 42B, p. 137-147.

<sup>31</sup> *OCV*, t. 38, p. 104.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 109-110.





condamné cette orientation sexuelle<sup>34</sup> ; de l'autre, certains philosophes, non hostiles au siècle des Lumières, font de lui un « homophobe », et, pour faire bonne mesure, un philosophe « misogyne » et « antijuif »<sup>35</sup>. Quel parti adopter dans ce conflit d'interprétations ? On sait que le siècle des Lumières employait l'épithète d'« infâmes » pour désigner les homosexuels<sup>36</sup>. Faut-il en conclure que Voltaire ne s'est pas contenté de vouloir « Écraser l'Infâme » et qu'il a également voulu *écraser les infâmes* ?

La question de l'homosexualité revêt chez Voltaire une dimension personnelle. Alors qu'il était en Angleterre et qu'il se plaignait déjà d'être malade, la mère du poète Pope lui demanda comment un jeune homme pouvait avoir une santé aussi fragile : « Ah ! répondit-il, ces damnés jésuites, quand j'étais enfant, m'ont sodomisé à tel point que je ne m'en remettrai jamais tant que je vivrai »<sup>37</sup>. On a cependant vu que le terme de *sodomie* exprimait au siècle des Lumières un concept plus général que l'acte qu'il désigne aujourd'hui. Voltaire a donc sans doute subi des attouchements sexuels de la part de certains de ses professeurs. L'anecdote, en tout cas, est plausible. Selon Patrick Cardon, il existe une « subculture gaie » du siècle des Lumières où « l'empreinte jésuitique est particulièrement importante. Cette réputation de sodomites était imputée aux jésuites au gré de leur (im)popularité »<sup>38</sup>. Voltaire ne fera pas exception à cette règle : « Jésuite, prononcez comme sodomite, et pas comme jésuite », note-t-il dans ses *Carnets*<sup>39</sup>. Et n'écrivait-il pas du duc de Villars-Branças :

34 Roger Peyrefitte, *Voltaire, sa jeunesse et son temps*, Paris, Albin Michel, 1985, 2 vol. Voir le compte rendu de ce livre par René Pomeau, « Voltaire, du côté de Sodome ? », *RHLF*, n° 2 (mars-avril 1986), p. 235-247.

35 Roger-Pol Droit, « La face cachée de Voltaire », *Le Point*, n° 2081 (2 août 2012). Ces accusations sont d'autant moins crédibles que l'auteur affirme une sorte de complot destiné à masquer ces positions de Voltaire : « Il faut d'abord s'informer, lire de près, quitte à se frotter parfois les yeux, pour prendre la mesure de ce Voltaire méconnu, antipathique, souvent abject. Pour le dénicher, il faut un peu de patience et quelques recherches. Ce n'est pas que ces textes soient marginaux – le pire ne se cache pas dans des fonds de tiroir, dans des opuscules inconnus. On le trouve, au contraire, dans des œuvres centrales, incontestables et célèbres, comme le *Dictionnaire philosophique*, de 1764. Mais les versions actuelles sont prudemment expurgées ! Essayez donc de trouver dans nos librairies les articles “Femme” ou “Juif” – le plus long de tous dans l'édition originale –, ils ont disparu. En allant les lire, on en apprend de belles. » Est-il besoin de préciser que les éditions originales et les rééditions du *Dictionnaire philosophique* au XVIII<sup>e</sup> siècle ne comportent aucun article « Femme » ou « Juif », et que les éditions actuelles ne sont aucunement expurgées ? L'auteur confond le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie*...

36 Paul d'Estrée, *Les Infâmes sous l'Ancien Régime*, Paris, Chez Gougy, 1902, p. 5.

37 Voir André-Michel Rousseau, *L'Angleterre et Voltaire*, *SVEC*, n° 145-147 (1976), p. 113 ; et *VST*, t. I, p. 27 et 177.

38 Patrick Cardon, Préface à son édition de *L'Ombre de Deschauffours (comédie de 1739)*, *Cahiers Gai Kitsch Camp*, Lille, Éditions GKC (Gai-Kistch-Camp), n° 24 (1994), p. 91-103, ici p. 95.

39 *Notebooks*, éd. Theodore Besterman, *OCV*, t. 82 (1968), p. 602.



Branças vous répondra de moi.  
Un rimeur, sorti des jésuites,  
Des peuples de l'ancienne loi  
Ne connaît que les Sodomites<sup>40</sup>.

Peut-on pour autant parler d'une *homophobie* voltairienne ? La question mérite un article à elle seule<sup>41</sup>. Il y a assurément une homophobie sous sa plume, mais qui relève d'un dispositif polémique destiné à incriminer ses ennemis. Il peut critiquer ses adversaires homosexuels avec une certaine modération – c'est le cas de Frédéric II, désigné sous le prénom anagrammatisé de *Luc* –, ou au contraire avec une vigueur ordurière – que l'on songe à ses attaques contre l'abbé Desfontaines et ses « petits ramoneurs de cheminée »<sup>42</sup>...

128

Voltaire évoque la question de l'homosexualité (essentiellement masculine) dans l'article « Amour nommé socratique » du *Dictionnaire philosophique*, repris et amplifié dans les *Questions sur l'Encyclopédie* sous le titre « Amour socratique »<sup>43</sup>. Ce texte représente l'état définitif de sa pensée sur le sujet. Il a pu passer pour homophobe en raison d'une longue note dont les éditeurs de Kehl l'ont accommodé afin de dénoncer cette « turpitude » que serait l'homosexualité et de s'excuser auprès des lecteurs d'avoir à traiter « un sujet odieux et dégoûtant, mais qui malheureusement fait partie de l'histoire de l'opinion et des mœurs »<sup>44</sup>. Mais à bien le lire, cet article dénonce-t-il l'homosexualité comme une expression perverse de la sexualité ? Nullement : à nos yeux, il fait preuve d'une grande modération qui apparaît jusque dans son titre. Pour traiter de l'homosexualité, Voltaire ne crée pas une entrée « Sodomie », « Sodomite » ou « Pédérastie », ce qui reviendrait d'emblée à faire tomber cette orientation sexuelle sous le coup de la loi pénale. Il choisit de la qualifier d'« amour socratique » (et non plus seulement « amour nommé socratique »), ce qui a pour conséquence, d'une part, de l'aligner sur le régime de l'hétérosexualité évoquée dans l'entrée « Amour » et, d'autre part, de lui conférer une certaine dignité, l'épithète « socratique » n'ayant assurément rien de péjoratif ni d'infamant. Surtout, cet article considère l'homosexualité comme une expression normale de la sexualité. Sans doute

<sup>40</sup> *Au Régent*, M, t. 10, p. 474.

<sup>41</sup> Marc Hersant s'y attelle ici même, avec des conclusions différentes et nettement plus sévères que les nôtres : voir « Sodome à Potsdam : les passions entre hommes dans les *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire* », p. 101-115.

<sup>42</sup> Voir les articles « Abus des mots » et « Amour socratique » des *Questions sur l'Encyclopédie*, *OCV*, t. 38, p. 71 et p. 264, n. (e). Allusion au célèbre poème satirique contre Desfontaines (voir Voltaire à Thiriot, 5 juin 1738, D1514).

<sup>43</sup> *OCV*, t. 35 (1994), p. 328-336 ; *OCV*, t. 38, p. 258-267, respectivement. Voir Claude Courouve, « Voltaire : l'article *L'Amour socratique* du *Dictionnaire philosophique portatif* », *Cahiers Gai-Kitsch-Camp*, n° 24 (1994), p. 79-87.

<sup>44</sup> *OCV*, t. 38, p. 259, n. 1.

Voltaire recourt-il à d'amples précautions oratoires, mais celles-ci sont destinées à introduire une thèse, qui pouvait sembler choquante aux yeux de certains de ses lecteurs, la naturalité de l'homosexualité, qui se trouve disculpée de toute condamnation morale :

Comment s'est-il pu faire qu'un vice destructeur du genre humain s'il était général, qu'un attentat infâme contre la nature, soit pourtant si naturel ? Il paraît être le dernier degré de la corruption réfléchie ; et cependant il est le partage ordinaire de ceux qui n'ont pas encore eu le temps d'être corrompus. Il est entré dans des cœurs tout neufs, qui n'ont connu encore ni l'ambition, ni la fraude, ni la soif des richesses. C'est la jeunesse aveugle qui, par un instinct mal démêlé, se précipite dans ce désordre au sortir de l'enfance, ainsi que dans l'onanisme<sup>45</sup>.

La thèse voltairienne est que l'homosexualité exprime la nature, certes, mais par *méprise* : laquelle consiste, pour un être de sexe masculin, à être attiré par un être de même sexe dans la mesure où « par la fraîcheur de son teint, par l'éclat de ses couleurs, et par la douceur de ses yeux », celui-ci peut ressembler, pendant les primes années de sa jeunesse, « à une belle fille » ; « si on l'aime, c'est parce que la nature se méprend : on rend hommage au sexe, en s'attachant à ce qui en a les beautés, et quand l'âge a fait évanouir cette ressemblance, la méprise cesse »<sup>46</sup>. Explication simpliste, sans doute, qui réduit l'objet du désir homosexuel à l'éphébie, mais qui présente du moins l'avantage de dépénaliser l'homosexualité, notamment par rapport au discours religieux. Elle relèverait, en effet, d'une erreur de la nature et non d'une faute morale impardonnable ou d'une monstruosité. Voltaire ne célèbre-t-il pas l'amour de « Jonathan et David », et ne désigne-t-il pas « Socrate » comme l'« amant honnête d'Alcibiade et d'Agathon »<sup>47</sup> ? À bien la définir, l'homophobie désigne moins la critique de l'homosexualité qu'une violente aversion à l'égard des homosexuels, attitude caractérisant notamment Rousseau qui écrivait des « chevaliers de la manchette » que « la vue des gens qui passaient pour en être [...] m'a toujours inspiré tant d'horreur que j'avais peine à la cacher »<sup>48</sup>. N'est-il pas significatif que Voltaire ait pu avoir pour amis des homosexuels notoires, à commencer par Frédéric II de Prusse et l'abbé Desfontaines (avant de rompre avec l'un et l'autre pour des raisons n'ayant rien à voir avec leur homosexualité), et le marquis de Villette

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Articles « Amitié » et « Amour », *OCV*, t. 38, p. 248-249 et 250.

<sup>48</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, livre II, dans *Œuvres complètes*, éd. dirigée par Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1959-1995, 5 vol., t. I, p. 69. Cf. *Les Confessions*, livre IV, où Rousseau raconte les deux tentatives de séduction homosexuelle qu'il connut à « Lyon » et qui le conduisirent à regarder « cette ville comme celle de l'Europe où règne la plus affreuse corruption » (p. 168).

dont il a accepté l'hospitalité lors de son dernier séjour à Paris ? Aussi l'éditeur contemporain de l'article « Amour socratique » marque-t-il clairement que Voltaire se garde bien « de se montrer trop sévère pour les contemporains » ayant adopté cette orientation sexuelle<sup>49</sup>. On est bien loin de la condamnation « sans appel » de l'homosexualité que René Pomeau croyait déceler chez Voltaire<sup>50</sup>.

### L'AUTOSEXUALITÉ EN QUESTION

130

Il reste à évoquer la question de l'auto-érotisme traitée par Voltaire dans l'article « Onan et Onanisme » des *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>51</sup>. Inspiré par la réflexion des médecins et hygiénistes de son temps, à commencer par le fameux traité de Tissot qui connut un immense succès<sup>52</sup>, Voltaire condamne la pratique de la masturbation qu'il juge capable de causer « souvent une mort prématurée »... Un fait est pourtant frappant : sa condamnation de l'autosexualité s'opère au nom des faits (ou du moins d'une factualité prétendument établie par la science médicale) et jamais de la morale ou du droit. Si Voltaire qualifie l'onanisme de « vice », c'est plus au sens d'une maladie ou d'un « défaut contraire au vœu de la nature » que d'une faute morale impardonnable. Il est loin du discours religieux qui dénonce cette pratique comme un « péché mortel », ou même du discours philosophique qui la stigmatise catégoriquement – Kant n'ira-t-il pas jusqu'à écrire que la masturbation « suscite [...] une telle répugnance que l'on tient même pour immoral d'appeler un tel vice par son nom », dans la mesure où elle « semble surpasser encore le suicide » en termes d'indignité<sup>53</sup> ? Voltaire condamne d'autant moins moralement cette pratique qu'il conclut l'article « Onan » en affirmant que les abus de « réplétion » sont aussi nocifs que ceux d'« émission », occasion pour lui de critiquer le célibat sacerdotal et monacal :

49 OCV, t. 38, p. 258, n. \*.

50 René Pomeau, « Voltaire, du côté de Sodome ? », art. cit., p. 247 : « Voltaire s'est montré tolérant avec les sodomites de sa connaissance [...]. Mais comme moraliste, comme philosophe de la "loi naturelle", il condamne sans appel ».

51 OCV, t. 42B, p. 304-310.

52 Samuel Auguste André David Tissot, *L'Onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, 5<sup>e</sup> éd., Lausanne, Grasset et C<sup>ie</sup>, 1772. Voltaire possédait cette édition dans sa bibliothèque (BV3312).

53 Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs*, II, 7, dans *Œuvres philosophiques*, éd. dirigée par Ferdinand Alquié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1986, 3 vol., t. II, p. 709-711 : « Car si tant est que finir par rejeter fièrement sa vie comme un fardeau ne soit pas à tout le moins un lâche abandon à l'attrait de l'animalité, mais exige au contraire de l'homme du courage en lequel le respect pour l'humanité en sa propre personne trouve encore place, en revanche celui qui s'abandonne entièrement au penchant animal fait de l'homme un instrument de jouissance cependant qu'une chose contre nature, c'est-à-dire un objet de dégoût, et il se dépouille ainsi de tout respect pour lui-même ».

Il n'y a point de plus fort argument contre les vœux téméraires de chasteté. Que voulez-vous en effet que devienne une liqueur précieuse, formée par la nature pour la propagation du genre humain ? Si on la prodigue indiscretement, elle peut vous tuer. Si on la retient, elle peut vous tuer de même. [...] On en a conclu que c'est une énorme folie de se condamner soi-même à ces turpitudes, et que c'est une espèce de sacrilège dans les gens saints de prostituer ainsi le don du Créateur, et de renoncer au mariage, ordonné expressément par Dieu même<sup>54</sup>.

Si l'onanisme est « folie », le célibat chrétien est un véritable « sacrilège » – de manière inattendue, c'est la seule faute morale que condamne l'article « Onan »...

En conclusion, est-on en droit d'interpréter les articles consacrés par Voltaire à la sexualité dans les *Questions sur l'Encyclopédie* comme l'expression d'une entreprise de libération sexuelle dont il aurait été le promoteur ? La réponse doit être nuancée. Il y a chez Voltaire un projet de libération du discours sur la sexualité des catégories, normes et concepts imposés par l'Église. C'est sans doute ce projet qui établit la cohérence d'un tel discours. Les catégories à partir desquelles Voltaire pense la sexualité ne participent pas de la religion ni du droit mais plutôt d'une visée anthropologique et morale.

Faut-il alors présenter Voltaire comme un agent de la libération sexuelle demandée par le siècle des Lumières ? Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut assurément le siècle d'une telle libération, aboutissant à la Révolution française et à la dépenalisation de la « sodomie », et donc non seulement de l'homosexualité *stricto sensu* mais aussi de diverses pratiques réprouvées par l'Église, ainsi qu'à la laïcisation du mariage et à la légalisation du divorce. Il semble cependant que Voltaire n'ait pas considéré la sexualité comme une activité essentielle à l'homme. On aurait tendance à conclure qu'il a moins voulu libérer la sexualité en tant que telle que la libérer de l'Église afin de desserrer la puissante emprise exercée par la religion sur la vie privée et sociale de l'individu.

54 *OCV*, t. 42B, p. 309.

